



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2021-0595  
**Demande :** Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale – Garantie  
**Produit :** Termilight Rolling T  
**Numéro d'homologation :** 34511  
**Principe actif (p.a.) :** Dispositif qui génère des rayons ultraviolets C (longueur d'onde de 280 à 100 nm)  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3348413

### But de la demande

Le but de cette demande était d'enregistrer un nouveau dispositif d'émission de lumière ultraviolette, Termilight Rolling T. Ce produit a été développé comme une solution portable pour assainir rapidement les surfaces contaminées dans les zones à fort trafic telles que les maisons de retraite, les cabinets médicaux, les écoles, les aéroports et les centres commerciaux.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Les sites potentiels d'exposition aux rayons ultraviolets C (UVC) sont les yeux et la peau. La principale lésion cutanée aiguë due à l'exposition aux rayons ultraviolets (UV) est l'érythème ou le coup de soleil. L'érythème peut être causé par la lumière ultraviolette (y compris les rayons UVC). La longueur d'onde de la lumière, le type de peau et la pigmentation de la peau sont autant d'éléments qui influent sur son apparition. D'autres réactions cutanées aiguës à la lumière ultraviolette sont le bronzage et la photosensibilité. Les principaux effets aigus des rayons UV sur l'œil sont la photokératite (inflammation de la cornée) et la photoconjonctivite (inflammation de la conjonctive). Les dommages causés aux cellules cutanées peuvent accélérer le vieillissement de la peau ou provoquer un cancer de la peau. On pense que l'exposition chronique aux rayons UV est au moins l'un des facteurs responsables de l'apparition de la cataracte. La cible cellulaire la plus importante des rayons UV est l'ADN, qui présente un pic d'absorption dans le spectre UVC à 260 nm. Il est généralement reconnu que les UVC ont un pouvoir cancérigène chez les mammifères.

Les risques pour les utilisateurs et les passants sont acceptables lorsque Termilight Rolling T est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Les conseils de prudence et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette du produit, ainsi que la conception de l'appareil (, c'est-à-dire l'activation à distance de l'appareil et les capteurs infrarouges qui déclenchent la désactivation de l'appareil si un mouvement est détecté), visant à atténuer l'exposition professionnelle et celle des spectateurs, sont considérés comme adéquats pour protéger les personnes contre tout risque potentiel dû à l'exposition.

Il n'y a pas de risque d'exposition résidentielle puisque le produit est destiné à une utilisation commerciale dans des établissements.

### **Évaluation environnementale**

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

### **Évaluation de la valeur**

Termilight Rolling T sera un appareil UV portable capable de désinfecter les surfaces dures et non poreuses contaminées. Une étude utilisant les espèces bactériennes représentatives appropriées a été soumise et a démontré qu'à une distance d'un mètre, le Termilight Rolling T était capable de tuer  $\geq 99,9$  % des bactéries sur des surfaces dures et non poreuses après un temps d'exposition de douze minutes.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation du produit Termilight Rolling T.

## Références

### Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
3282326	2021, ASTM E3135: Standard Practice for Determining Antimicrobial Efficacy of Ultraviolet Germicidal Irradiation Against Microorganisms on Carriers with Simulated Soil, DACO: 10.2.3.2
3286248	2020, Certificate of Conformity, DACO: 10.6
3321028	2022, Use Description Scenario (Application and Post-Application), DACO: 5.2
3304367	2021, IEC 62471 Photobiological Safety of Lamps and Lamps Systems, DACO: 10.6

### Autres renseignements examinés - Renseignements publiés

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
2559369	International Commission on Non-ionizing Radiation Protection (ICNIRP), 2007, Protecting Workers from Ultraviolet Radiation, ICNIRP in collaboration with ILO and WHO, ICNIRP 14/2007, DACO: 12.5.4

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9